

DECISION n°05.2023



Objet : Prestation de services – Programmation 2023 des « Mardis de Plouescat »

Le Maire de Plouescat,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Municipal à déléguer pendant toute la durée du mandat tout ou partie de ses compétences ;

Vu la délibération du conseil municipal n°12.2020 en date du 25 mai 2020 portant délégations d'attributions au Maire, dont le pouvoir de prendre des décisions en matière de marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalité préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits inscrits au budget sont suffisants ;

Vu le projet de convention avec la société Quai Ouest Musiques,

Considérant que la programmation du festival « Les Mardis de Plouescat » nécessite de s'adjoindre les services de professionnels reconnus dans la programmation artistique et la gestion d'évènements culturels et festifs,

DECIDE

ARTICLE 1 : De conclure avec la société Quai Ouest Musiques – sise Bâtiment Le Grand Large - Quai de la Douane à Brest (29200) une convention de prestation de services relative à la programmation de l'édition 2023 des « Mardis de Plouescat » pour un montant de 18 500 € HT.

ARTICLE 2 : La Commune de Plouescat réglera le coût de la prestation par mandat administratif sur présentation d'honoraires après services fait suivant les modalités définies à l'article 2 de la convention. Les crédits nécessaires au financement sont inscrits au budget de l'exercice 2023.

ARTICLE 3 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'un compte rendu lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal et figurera au recueil des décisions.

Je soussigné, Eric LE BOUR, Maire, atteste le caractère exécutoire de la présente décision après réalisation des formalités préalables nécessaires de publication sur le site internet de la Commune et de transmission aux services de l'Etat.

Publié sur le site internet de la Commune le : 26/05/2023

POUR COPIE CONFORME
A Plouescat, le 15 mai 2023
Le Maire, Eric LE BOUR

